

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 2 (1914)

Heft: 19

Artikel: Chronique féministe anglaise

Autor: Ford, I.-O.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans notre Association comme dans la Commission de l'Alliance. L'Assemblée, en nommant pour deux ans M^{lles} Honegger (Zürich), Müller (Berne) et M^{me} Girardet-Vielle (Lausanne) qui ont bien voulu rester à la brèche, leur a adjoint en remplacement des quatre membres démissionnaires : M^{lles} Gourd (Genève), Uebelhardt (Olten), M^{me} Vulliomenet-Challandes (La Chaux-de-Fonds) et M. le pasteur Huguenin (Sonvilier). De plus, elle a fait à la rédactrice du *Mouvement Féministe* le très grand honneur de l'appeler pour deux ans à la présidence centrale, dont elle s'efforcera de faire un poste de travail pour le bien de la cause.

L'Assemblée a entendu deux communications encore : l'une concernant l'insigne, qui, sous sa double forme (bouton et broche), a généralement obtenu beaucoup de succès, mais qui ne peut encore être livré, toutes les sections n'ayant pas fait connaître le montant de leur commande. L'autre communication concernait la création d'un Secrétariat central.

La proposition avait déjà été faite l'année dernière et le Comité de la section de Genève l'a ensuite soigneusement étudiée, d'organiser un rouage spécial, concentrant, classant méthodiquement toutes les informations féministes ou d'intérêt féminin, tant suisses qu'étrangères, et les communiquant à toute personne, à toute société, qui en ferait la demande. Constamment, en effet, nous avons besoin de trouver immédiatement tel renseignement, tel document, telle statistique, aussi bien pour baser sur eux un travail ou une étude que pour réfuter l'argument d'un adversaire ou pour répondre à un article de journal. Et qui ne sait par expérience le temps précieux qui se perd à chercher l'adresse, la personne, par qui s'obtiendra ce renseignement, la correspondance multiple qu'occasionne la moindre démarche, les jours, les semaines parfois qui s'écoulent sans qu'on puisse rectifier ou riposter ? On l'a si bien éprouvé avant nous, que les Secrétariats de ce genre sont nombreux dans tous les domaines (antialcoolisme, abolitionnisme, mouvement ouvrier, etc., etc.) et que, dans tous les grands pays, le féminisme, à son tour, a réussi à en organiser.

Le Comité de l'Association pour le Suffrage, très sympathique à cette idée, s'était cependant rendu compte que, vu les ressources restreintes dont il disposait, il ne pouvait à lui seul fonder ce Secrétariat. Il adressa une demande à l'Alliance de Sociétés féminines suisses, dont la Commission de la Presse, tout particulièrement, retirerait de grands avantages de ce nouveau rouage. Une Commission d'étude fut formée, composée de déléguées des deux Associations nationales ; et elle décida d'intéresser à cette question d'autres grandes Sociétés féminines suisses, auxquelles le Secrétariat — non pas exclusivement *féministe* mais *féminin* — pourrait rendre de précieux services.

Nous souhaitons le plus complet succès aux travaux de cette Commission. Nous voyons en effet dans ce Secrétariat, en plus de son incontestable utilité pratique, un moyen encore de prouver à nos adversaires que notre mouvement n'est pas tout d'impulsion et de sentiment, comme ils voudraient le faire croire, mais qu'il a des bases précises et scientifiques. Nous voudrions aussi appuyer l'idée émise par M^{lle} Graf, de publier, comme résultante des travaux de ce Secrétariat, un annuaire féministe suisse, ainsi que cela se pratique déjà dans plusieurs pays.

La place nous manque pour parler plus longuement de la communication très appréciée de M. de Morsier sur l'utilité d'une Ligue d'électeurs pour le Suffrage des Femmes, ainsi que de la séance publique du soir, où M^{me} Glättli, de Zürich, avec beaucoup de bonne grâce, et M. Zäch, de Saint-Gall, avec beaucoup d'autorité, parlèrent en faveur de notre cause. La Section de Winterthour s'était donné beaucoup de peine pour nous recevoir : nous l'en

remercions ici encore, en espérant que son travail de propagande sera facilité et fortifié par la présence dans sa ville une journée durant des suffragistes suisses. E. Gd.

CHRONIQUE FÉMINISTE ANGLAISE

La semaine de Pâques est chez nous l'époque classique des assemblées générales et des réunions, tout autant pour les Trade-Unions que pour les partis politiques. Aussi, venons-nous d'avoir dans le Nord de l'Angleterre une grande conférence de tous les membres du parti socialiste indépendant qui, ayant été fondé en 1893, a célébré le vingt et unième anniversaire de sa naissance.

Deux membres de l'Union nationale des Sociétés suffragistes y ont été invitées comme déléguées fraternelles ; et l'une d'elles, notre Secrétaire parlementaire,¹ a remercié le parti socialiste dans un éloquent discours de l'appui fidèle qu'il a donné à notre cause.

Car c'est vraiment le seul parti politique qui ait sacrifié quelque chose pour les femmes, et le seul qui ait posé la question de nos droits devant la Chambre des Communes comme une question politique. Et il continue à refuser opiniâtrement de voter toute extension du droit de suffrage aux hommes, tant que les femmes en sont exclues. Comme un de leurs chefs, Keir Hardie, les socialistes pensent que « les femmes ont fait tant de sacrifices pour les hommes que c'est bien le moment que les hommes fassent à leur tour quelques sacrifices pour les femmes, et n'acceptent par conséquent pas, maintenant, le suffrage pour eux seuls. » Ils ont toujours élu des femmes dans leur Comité central exécutif, dont j'ai fait moi-même partie pendant quatre ans, et que j'ai quitté seulement parce que nos statuts interdisent aux membres de notre Comité exécutif suffragiste de siéger dans le Comité exécutif de quel parti politique que ce soit, mesure excellente qui garantit la concentration de toutes nos forces sur le travail suffragiste seul.

Bien que MM. Keir Hardie, Ph. Snowden et les autres chefs socialistes aient constamment protesté à la Chambre des Communes contre les traitements barbares infligés aux suffragettes prisonnières, une bande de militantes sont venues à cette conférence pour tâcher d'interrompre leurs discours ! Toutefois, leur nombre décroissant constamment, ces méthodes extraordinaires ne peuvent faire longtemps encore autant de mal à notre cause que le supposent ceux qui lisent les faits-divers exagérés des journaux. Il va de soi pourtant que la destruction d'une de nos plus belles églises écossaises et de la Vénus de Velasquez à la National Gallery ont répandu un voile de tristesse sur nous toutes, car nous pensons que se servir de moyens barbares et brutaux pour atteindre un plus haut degré de civilisation, c'est travailler, au contraire, à diminuer la civilisation !

* * *

L'Union nationale des Instituteurs, vaste et importante association, s'est aussi réunie la semaine de Pâques et a discuté entre autres la question de l'égalité de traitements entre hommes et femmes. La différence de paye est en effet très grande, quand bien même les femmes travaillent autant et parfois même plus que les hommes. La conférence n'a pu se mettre d'accord pour supprimer cette injustice, sauf en ce qui concerne l'enseignement des femmes dans les classes de garçons ; et une résolution concernant le suffrage féminin n'a pu être votée, « parce que

¹ Secrétaire de l'Union nationale chargée spécialement de suivre les séances du Parlement et d'en rendre compte. (Réd.).

c'était un sujet étranger à cette conférence » ! En d'autres termes : les institutrices n'ont rien à faire avec le suffrage ! La politique n'entre pas dans leur vie, disent les anti-suffragistes. Aussi est-ce bien dommage que la vieille femme du Lancashire n'ait pas été là, qui disait à l'une de nous : « Je ne me mêle pas de politique tant que la politique ne se mêle pas de moi ! » Je crois au contraire que la politique « se mêle » de la vie de chacune de nous.

Malgré tout, de grands meetings suffragistes ayant eu lieu avant la conférence des instituteurs, nous estimons que notre cause gagne du terrain, même dans ce milieu-là.

La question de l'égalité de salaire est d'ailleurs à l'ordre du jour à peu près partout. Une Commission gouvernementale chargée d'enquêter sur les conditions du travail dans l'Administration civile vient de recommander que les hommes et les femmes soient payés au même taux pour un travail égal. Les employés des postes viennent de discuter ce sujet à leur réunion de Pâques, et quoique on ne puisse pas être précisément satisfait du résultat de leurs discussions, le fait que cette idée est dans l'air, qu'elle est exposée, prise en considération, est un grand pas en avant. De plus, le nombre des femmes (institutrices, demoiselles de magasin, employées de bureau, de poste, etc.) ayant énormément augmenté dans ces Unions (de 5.000 à 23.000 dans l'une d'elles en quelques années), elles finiront sans aucun doute par obtenir gain de cause.

* *

Une assistante de police vient d'être nommée à Liverpool, et d'autres villes suivront cet exemple. Ces assistantes sont extrêmement nécessaires pour protéger les jeunes filles allant à l'atelier ou à l'école, quand elles traversent certaines rues ou certaines promenades publiques.

I.-O. FORD.

CORRESPONDANCE

Femmes-Pasteurs

Genève, le 17 mars 1914.

Mademoiselle,

Le 2 mars, à l'Union des Femmes, j'ai eu l'avantage d'assister à la séance suffragiste présidée par vous avec tant de compétence. J'ai été vivement intéressée par tout ce qui s'y est dit, mais j'avoue que je suis loin de partager toutes les opinions qui y ont été émises.

Permettez-moi de vous soumettre contre les théories formulées des objections, qui n'ont fait que s'affermir depuis que j'ai pris le temps d'y réfléchir.

1^o Je ne vois aucune raison acceptable pour refuser à la femme le droit de faire des études complètes de théologie, quand elle en est capable, car ce sont certainement les études les plus intéressantes et les plus vastes. Elle trouvera dans la vie nombre de carrières où elle pourra utiliser la science ainsi acquise, et fera en plus une excellente femme de pasteur, qui sera pour son mari une aide véritable.

2^o Je crois volontiers qu'une femme remplira admirablement sa place dans un conseil de paroisse, où il y a tant de questions pratiques à résoudre; je la conçois moins au Consistoire, et pas du tout à la tête de l'Eglise. Quant à l'investir de la dignité pastorale, à lui donner le droit de monter en chaire, d'administrer le baptême, de distribuer la communion, l'idée seule m'en est contraire et me choque. Et ce n'est pas uniquement la force de l'habitude qui m'influence en ceci: les actes sacrés produisent toujours une impression solennelle qui se reflète dans l'officiant, et avec laquelle l'apparence de la femme ne s'accorde pas, à moins qu'elle ne soit une personnalité tout à fait exceptionnelle.

Pour maintenir le décorum, il y aurait aussi le côté purement extérieur à considérer. Comment vous représentez-vous la pastorelle en chaire? La voyez-vous coiffée d'un chapeau quelconque ou en cheveux, tantôt tirés à la Bretonne, en frisons sur le front et la nuque, ou coupés à la chien?

Une dernière question, car il faut tout envisager. Quelles fonctions attribuez-vous au mari de la pastorelle de campagne, si vous la voulez mariée? Sera-ce lui l'économe de la maison, aura-t-il la surveillance, le soin des enfants? ou bien le nommerez-vous « suffragant de son épouse? c'est encore ce qu'il y aurait de mieux, j'avoue que je préférerais les rôles renversés.

Si donc il faut absolument, *par pénurie d'hommes*, qui ne peuvent placer leur idéal assez haut pour se vouer au pastoral, se retourner vers les femmes, de grâce, encore une fois, laissez la femme mariée à sa famille, et tenez-vous-en à celles qui, libres de toute attache, peuvent se donner plus entièrement peut-être que bien des hommes, précisément parce qu'elles sont « femmes », et que pour suivre leur *vocation*, elles auront renoncé à toutes les futilités et aux joies de la famille.

Je résume: accordez le droit des études théologiques complètes à la femme; donnez-lui accès aux conseils de paroisse et à toutes les fonctions qu'elle peut remplir avec compétence et fruit dans l'Eglise: écoles du dimanche, instruction religieuse, visites aux malades et dans les familles, directions d'orphelinats, de maisons de relèvement, présidences et secrétariat d'Associations et d'Unions chrétiennes, conférences religieuses, évangélisation, etc. Il y a là de quoi utiliser leur savoir et trouver une carrière qui pourra être aussi un gagne-pain, mais réservez le pastoral proprement dit, exercé par la femme, il ne conduirait, dans nos pays, qu'à la désagrégation de l'Eglise et à l'éclosion d'innombrables sectes.

Voilà, Mademoiselle, le résultat de mes réflexions. Excusez-moi de les avoir exposées si longuement, et recevez l'expression de ma très haute considération.

E. LINDENBEIN.

Nous avons communiqué cette lettre à M. le pasteur Fulliquet, partisan convaincu et fervent de l'accession des femmes au pastoral, qui a bien voulu nous adresser la réponse suivante (Réd.):

Genève, 30 avril.

Permettez-moi de répondre brièvement.

Il ne s'agit pas de savoir qui peut ou ne peut pas concevoir la femme occupant une place au Consistoire, et même à la présidence de ce corps, mais s'il y a une raison sérieuse qui s'oppose à ce qu'une femme qui en aurait toutes les capacités soit acceptée, quoique femme. Cette raison, je l'attends encore, et ne peux la voir que dans cette affirmation hasardée: aucune femme n'aura jamais l'ensemble des capacités que supposent les fonctions de membre ou de président du Consistoire. Qu'en savez-vous?

Il ne s'agit pas de savoir si une idée nous choque, mais si elle est juste. L'apparence de la femme ne s'accorde pas, dites-vous, avec la solennité des cérémonies religieuses? Alors, pourquoi l'homme renonce-t-il à son apparence, précisément à l'occasion de ces cérémonies, en revêtant une robe? Pour parler ainsi, il faut n'avoir jamais vu une femme dans l'exercice de fonctions religieuses, et même de la prédication. Ce n'est pourtant pas impossible chez nous. Allez simplement à l'Armée du Salut!

Si maintenant on ne se repréente pas la pastorelle en chaire, surtout à cause de la coiffure, il est bon de se rappeler quelles émotions a soulevées autrefois la question de la barbe des pasteurs. Pourrait-on supporter la prédication d'un homme qui ne serait pas rasé, qui aurait de la moustache ou même de la barbe? L'Eglise n'est pas morte de la liberté qu'ont prise les pasteurs pour le port de la barbe. Elle ne mourra pas davantage de la liberté reconnue aux pastorelles pour leur coiffure.

J'ai avoué que la seule difficulté à mes yeux, ce serait le mari de la pastorelle. Sur ce point, je comprends et je partage toutes les inquiétudes. Mais c'est une difficulté, et n'est pas une impossibilité.

Je rappelle d'ailleurs que je vois la spécialisation des ministères, désirable en tout état de choses, se réalisant plus rapidement encore avec l'accession de la femme au pastoral. Par conséquent, toutes les mesures de précaution pourront être prises pour habituer lentement les troupes à ce qui les effaroucherait trop.

G. FULLIQUET.

Nous apportons à cette discussion les renseignements suivants recueillis tout dernièrement à Zurich: le canton des Grisons aurait décidé, par pénurie de pasteurs, d'ouvrir les charges de toutes ses paroisses aux femmes comme aux hommes, sans distinction. En outre, l'Université de Zurich, qui a été, on le sait, une des premières à ouvrir ses portes aux femmes, vient maintenant d'instituer des examens de théologie auxquels elles pourront naturellement se présenter. (Réd.)